



Auch, le 24 août 2015

A

Mesdames les Présidentes
Messieurs les Présidents
des Comités sportifs et leurs Clubs

Mesdames et Messieurs les
éducateurs sportifs

OBJET : Appel à projet « Clubs Actifs Sport Santé » 2015.

La sédentarité, facteur de risque pour la santé, n'est plus à démontrer aujourd'hui. Les bénéfices des activités physiques et sportives en faveur de la santé, sont aujourd'hui réels et connus des collectivités territoriales, des professionnels comme du grand public. Pourtant de nombreuses populations restent encore éloignées de toutes pratiques, alors que de plus en plus d'offres en collectivités ou associations sportives, assurant la promotion de la pratique physique existent, notamment dans le département du Gers.

Afin de pouvoir réduire ce décalage d'information et d'engagement dans la pratique pour le plus grand nombre, mais également, d'étendre ces nouvelles pratiques vers d'autres territoires du Gers, la commission sport santé bien être du CDOS et la DDCSPP ont créé en 2015, le label "Club Actif Sport Santé". Ce label a permis de reconnaître les clubs sportifs ayant mis en place durant l'année 2014, une ou plusieurs actions assurant la promotion d'une pratique physique pour des bienfaits de santé. Ce sont plus de 30 clubs ou comités sportifs qui se sont engagés dans la démarche pour 14 disciplines sur le département.

Cette année, nous renouvelons cette action en complétant la labellisation par une véritable démarche de construction de réseau d'acteurs participant à cette promotion du Sport Santé. En effet nous souhaitons communiquer auprès de nos partenaires, qu'ils soient les professionnels de santé ou les collectivités territoriales ou directement, le grand public à la recherche de structures mettant en place une offre Sport Santé, par un annuaire des structures proposant une pratique physique ouverte à tous, de loisir, pour des bienfaits de santé ou permettant l'accueil de personnes porteuses de pathologie.

Pour cela, si vous aussi, votre structure favorise l'accueil de personnes sédentaires et/ou porteuses de pathologies, si vous participez ou si vous envisagez d'intégrer un des dispositifs départemental de prévention à la santé par la pratique physique, déposez votre dossier (voir les pièces ci-jointes) auprès du Comité Départemental Olympique et Sportif. Par cette démarche votre structure pourra être :

- labellisée "Club Actif Sport Santé 32"
- inscrite dans l'Annuaire Sport Santé 2016 Gers
- aidée financièrement dans le cadre des actions que vous réalisez en 2015.

Pour être éligible à la labellisation Club Actif Sport Santé 32 en 2015 :

- avoir un éducateur sportif référent et formé (ou en cours de formation) en Sport Santé au sein de votre structure

Et

- Participer aux dispositifs départementaux de prévention santé par l'activité physique (voir présentation ci-jointe)

Ou

- Mettre en place au sein de son club une ou plusieurs actions qui assurent la promotion du sport santé.

Nous vous sollicitons en espérant que vous serez nombreux à participer à cette démarche de labellisation et de promotion du Sport Santé. Nous attendons vos dossiers pour le 30 septembre 2015 au CDOS. Pour toutes questions complémentaires vous pouvez joindre Nadine Canton à la DDCSPP ou Sophie Médiamole au CDOS.

En espérant pouvoir compter sur votre engagement et votre dynamisme en faveur du sport Santé, nous vous adressons nos meilleures salutations distinguées.

Le Président du CDOS



Daniel ROLAND

Le Directeur Départemental
de la Cohésion Sociale et de la
Protection des Populations du Gers



Dominique CHABANET

Copie à :

- Mesdames et Messieurs les Maires
et les Présidents des collectivités actives du PNNS du Gers
(Auch, Condom, Cazaubon, Fleurance, Mauvezin, Communauté de Communes Cœur de Gascogne, Conseil départemental 32)
- Le Délégué Territorial de l'ARS du GERS.